

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 DECEMBRE 2017

2017/87 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (C.L.A.S) - ACTION P.E.G. 2018 « COUP DE POUCE » CLUB LECTURE ECRITURE MATHÉMATIQUES (C.L.E.M)

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (P.E.G.), la Commune s'est fixé comme l'un des axes prioritaires « **la réussite scolaire** de chaque enfant par la mobilisation de la communauté éducative et l'accompagnement individualisé ».

Pour ce faire, la Commune mobilise le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité à l'échelle de la Commune (C.L.A.S.). (Délibération n° 2017/68 du Conseil Communal de Lomme du 5 octobre 2017 et n°17/432 du Conseil Municipal de Lille du 6 octobre 2017).

Il a été confié par la DDASS à l'ADECAF Nord en 2000 en vue d'une harmonisation et d'une unification des dispositifs d'accompagnement scolaire.

Principaux objectifs : la réussite scolaire pour tous, le renfort du rôle éducatif des parents, l'articulation autour des projets d'écoles.

A Lomme, les actions du C.L.A.S sont les Clubs « Coup de Pouce à la Lecture » pour les élèves des classes de CP.

Devant la réussite de ce dispositif existant depuis plus de 10 ans la Commune a souhaité l'étendre au volet des mathématiques à destination des élèves de CE1 sur le même principe organisationnel que les Clubs Lecture Ecriture (C.L.E).

Description des Clubs Lecture Ecriture Mathématiques pour les élèves de CE1

Ce dispositif, réservé aux enfants repérés par leur enseignant car en risque d'échec, accompagne l'activité scolaire des élèves autour du « lire-écrire-compter ».

En petits groupes, les CLEM permettent aux parents un meilleur suivi scolaire de leur enfant au CE1 et soutiennent l'action pédagogique des enseignants de CE1 ; ils constituent un véritable outil de lutte contre l'échec scolaire.

Ces nouveaux clubs s'adressent à des enfants de CE1 encore « fragiles » dans les apprentissages et qui ont besoin d'une stimulation différente de celle de l'école pour réussir en mathématiques.

Complémentaire du travail effectué en classe, cette action offre aux enfants concernés une approche originale des mathématiques qui favorise le développement de leurs compétences à travers l'estime de soi, le développement de leur activité cognitive et le fait de se sentir plus à l'aise ensuite en classe.

Le travail d'ingénierie est réalisé sous la responsabilité, à titre gratuit, de l'**Association Coup de Pouce - Partenaire de la réussite à l'école**, (anciennement APFEE), chargée de mettre en place l'outil, veiller à son bon fonctionnement et procéder aux vérifications et contrôles d'efficacité. Une convention de coopération est signée entre la commune et l'association.

.../...

Trois clubs de 5 enfants de CP seront mis en place du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 22 juin 2018 et se dérouleront dans les locaux scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi (hors jours de NAP de l'école) de 16h10 à 17h40 durant 20 semaines scolaires.

La Commune conduit et finance ce dispositif pour l'ensemble des clubs :

- charges de personnel et coordination des 3 clubs évaluées à 18 000 €.

De plus, la Commune sollicite une subvention C.L.A.S. auprès de la CAF du Nord. Il peut être subventionné à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées avec plafond de 2 488 €.

En conséquence, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** la mise en place de ce dispositif complémentaire du dispositif C.L.E en 2018
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à demander des subventions, au taux maximum comme indiqué ci-dessus, à la CAF du Nord, pour les actions CLAS 2017-2018
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions qui s'y rapportent
- ◆ **INSCRIRE** les recettes de la CAF de LILLE au chapitre 74 - article 7478 - fonction 20 - opération 704 : « Lomme Recettes » - code service : NCB

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme